

RÉGIONS

Les hausses de taxes dénoncées

JEAN-CHARLES GAGNÉ

QUÉBEC — La hausse inégale et continue des valeurs foncières, qui bondissent souvent de 40 % avec le dépôt de chaque rôle d'évaluation, cause des maux de tête aux maires en milieu rural, obligés de composer avec la grogne d'une part de plus en plus grande de leurs concitoyens. Leur impatience était très palpable, le 1^{er} octobre dernier, lors des assises annuelles de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) où le sujet a été débattu. Le congrès de la FQM n'a toutefois pas adopté de résolution pour régler le problème. On sait que les unions municipales veulent conserver l'intégrité du régime foncier actuel.

Laxisme

Des élus ont dénoncé le laxisme du gouvernement du Québec. « Ça fait six ou sept ans que le problème existe et que le ministère des Affaires municipales

ne fait rien pour le corriger, a déclaré le maire de Val-Morin, Jacques Brien. J'en suis à mon troisième rôle d'évaluation foncière comportant une augmentation d'environ 40 % chaque fois. » L'annonce d'un autre groupe de travail, le troisième depuis 2007, par le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, est loin de répondre aux attentes des élus.

Les secteurs de villégiature ne sont pas les seuls en cause, même si le problème y est plus aigu. « Si ça continue, les riverains vont se rebeller contre les citoyens du village où les valeurs foncières bougent moins vite et où l'on obtient plus de services de sa municipalité », a fait valoir Robert W. Desnoyers, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez, dans Lanaudière. « Il faut trouver une solution à l'évaluation qui grimpe souvent plus vite que la capacité de payer des citoyens, notamment des personnes âgées ayant des revenus modestes qui doivent quitter leur

résidence », a renchéri le maire de Saint-Pamphile et préfet de la MRC de L'Islet, Réal Laverdière. Selon ce dernier, les boisés ont connu des hausses de valeur faramineuses ces dernières années. « Dans la municipalité voisine, leur évaluation passe de 16 M\$ à 42 M\$ dans le nouveau rôle », a-t-il illustré.

Une taxe d'au revoir?

Diverses pistes de solution ont été avancées. Certains penchent pour la solution CAP en place en Californie, en Nouvelle-Écosse et bientôt au Nouveau-Brunswick. Celle-ci consiste à fixer la valeur d'une propriété selon la l'évaluation foncière de l'année 2000 et de la faire évoluer ensuite sur la base de l'indice des prix à la consommation. D'autres proposent d'instituer une taxe d'au revoir, soit de taxer les citoyens sur la base de la prise de valeur de leur propriété lorsqu'ils la vendent. Des élus ont aussi favorisé un contrôle

des hausses attribuables aux services obligatoires comme celui de la Sûreté du Québec.

Chose certaine, l'étalement des hausses de la valeur foncière et du compte de taxes ne suffit plus. Des élus ont aussi souligné qu'il y a des limites à baisser le taux de taxation pour atténuer l'impact financier sur les citoyens. Des maires ont dénoncé « la science très inexacte » qu'est l'évaluation foncière, exemples à l'appui. Ils estiment que d'établir la valeur taxable des propriétés sur la base des ventes survenues dans le voisinage conduit à des absurdités. Évaluateur agréé, Pierre Huot a noté que la tarification permet de régler une partie du problème. Des élus ont rétorqué que la tarification peut générer d'autres iniquités. Certains trouvent inéquitable que tous les citoyens paient 200 \$ pour le service de la Sûreté du Québec, peu importe la valeur de leur propriété et leur capacité de payer.

le Groupe Estrie-Richelieu
COMPAGNIE D'ASSURANCE

770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7
Téléphone: 450.378.0101
Sans frais: 800.363.8971
Site web: ger.qc.ca

Des avantages qui rassurent...

AVANTAGE 1
• Service d'assistance juridique

AVANTAGE 6
• Ensemble de protections spécifiques aux véhicules automobiles agricoles

Avantage 10
• Programme de reconnaissance "bon dossier" pour producteurs agricoles

Avantage 12
• Programme de prélèvements bancaires pré-autorisés
• Un mode de paiement par prélèvements bancaires simple et avantageux permet d'étaler votre prime d'assurance sur 12 mois, et ce, sans frais.

Des produits qui rassurent...

Assurance agricole
bâtiments de ferme et leurs équipements
instruments agricoles automoteurs et non-automoteurs

- animaux
- produits de ferme
- pertes d'exploitation
- bris des machines

Assurance automobile
• pour producteurs agricoles

Assurance résidentielle
• habitation

Responsabilité civile
• personnelle et agricole
• activités connexes: travaux rémunérés
• lait contaminé
• assurance complémentaire et excédentaire
• dommages par pollution

143797